



TAILLIS VIEILLI ET FUTAIE SUR SOUCHES

N° 274113 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Aspect de futaie sur souches ou vieilles cépées

Hauteur supérieure à 8 mètres, 14 mètres sur station fraîche

AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

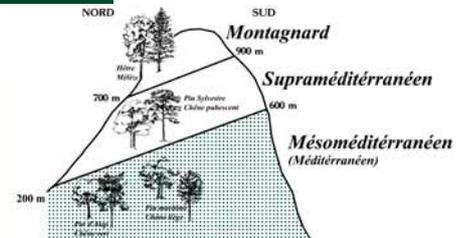
Situation généralement fraîche.

Peuplements souvent situés à proximité de bâtiments.

LITTORAL CALCAIRE LITTORAL SILICEUX

Ces peuplements constituent rarement des zones homogènes de plus de quelques hectares. Ils sont très peu représentés en Provence.

On les trouve surtout sur des stations moyennement sèches ou fraîches, qui ont permis le vieillissement (vallons, piémonts, etc.).



CRPF - Massif des Alpes (13)

Les taillis vieillis de Chêne vert, sont peu fréquents. Ils nécessitent des précautions de gestion particulières.



Selon l'âge du peuplement et la situation, risque de sénescence plus ou moins marquée, pouvant dans les cas extrêmes, conduire au dépérissement.

Ces peuplements ont une faible capacité à rejeter de souche après coupe. Leur aptitude à se régénérer naturellement par semis est incertaine.



Commercialisation difficile en bois de chauffage en raison du diamètre important des arbres qui nécessite la refente des bûches.

A titre anecdotique, on peut citer l'utilisation du bois de Chêne vert, pour la confection de parquet, étal de boucher, etc.



Pas de risque d'érosion.



Peuplement limité en surface et plutôt rare. Il correspond à la phase de maturité du Chêne vert dans le sud-est de la France. Habitat d'intérêt communautaire (45.31) : Yeuseraie mature à *Epipactis microphylla*.

Rôle paysager souvent important.



La disponibilité en végétaux appétants est généralement faible. Le potentiel pastoral dépend de la raréfaction des arbustes au profit de la strate herbacée qui ne peut se développer que si l'éclaircissement est suffisant.

Variantes :

- Parfois en mélange avec du Chêne pubescent, voire du Peuplier blanc (station très fraîche).

⚠ La pratique du pâturage doit s'adapter aux impératifs de régénération naturelle ou artificielle de ces peuplements (protection des plants ou zones de semis, mise en défens, etc.) :

📄 n° 436010 « Gestion sylvo-pastorale ».



L'Epipactis microphylla est caractéristique de la yeuseraie mature.

De fortes contraintes de gestion.

- Compte tenu des incertitudes nombreuses qui pèsent sur la gestion, les interventions doivent toujours être prudentes.
- Une gestion par parquets de 0,25 à 1 hectare permet de minimiser les risques.

⚠ En zone Natura 2000 (📄 Annexe fiche n°355310), des contraintes de gestion importantes existent. Compte tenu du caractère sensible de l'habitat et de sa grande rareté, il peut être conseillé de laisser en état le peuplement.

Il est donc impératif de se rapprocher du CRPF, afin de réaliser un diagnostic et examiner les possibilités de gestion au cas par cas.

Hors zone Natura 2000, les possibilités de gestion sont les suivantes :

Bon état sanitaire	Bonne dynamique, Régénération naturelle possible 	GESTION RECOMMANDÉE	MAINTIEN EN ÉTAT	Coupe sanitaire, éclaircie ou évolution sans intervention.
			RÉGÉNÉRATION NATURELLE	Ouverture de trouées inférieures à 50 ares ou régénération par coupes progressives. Regarnis si nécessaire.
		GESTION DÉCONSEILLÉE	TRANSFORMATION	
			COUPE RASE SUPÉRIEURE À 50 ARES	L'aptitude à la régénération naturelle doit être confirmée.
Régénération naturelle improbable		GESTION RECOMMANDÉE	MAINTIEN EN ÉTAT	Coupe sanitaire, éclaircies ou évolution naturelle.
			PLANTATION PAR TROUÉE (< 50 ARES)	📄 n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
		INTERDITS	TRANSFORMATION PAR PLANTATION	📄 n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
			COUPE RASE SANS REBOISEMENT	
Mauvais état sanitaire	Bonne dynamique, Régénération naturelle possible 	GESTION RECOMMANDÉE	RÉGÉNÉRATION NATURELLE	Ouverture de trouées inférieures à 50 ares ou régénération par coupes progressives. Regarnis si nécessaire.
			PLANTATION PAR TROUÉES (< 50 ARES)	📄 n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
		GESTION DÉCONSEILLÉE	MAINTIEN EN ÉTAT	
			TRANSFORMATION	
		INTERDITS	COUPE RASE SUPÉRIEURE À 50 ARES	L'aptitude à la régénération naturelle doit être confirmée.
			PLANTATION PAR TROUÉE (< 50 ARES)	📄 n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».
Régénération naturelle improbable 	GESTION DÉCONSEILLÉE	TRANSFORMATION PAR PLANTATION	📄 n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».	
		MAINTIEN EN ÉTAT		
	INTERDITS	COUPE RASE SANS REBOISEMENT		